

Qualité de l'air à Besançon - Voeu des groupes «Une volonté, une force pour Besançon» et RPR

M. JACQUEMIN : Je vous propose un voeu concernant la qualité de l'air à Besançon. C'est d'actualité notamment avec les intempéries que nous avons eu à subir il y a quelques jours. *«Reconnaissant le droit pour chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé, le Conseil Municipal de Besançon prendra, dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, toutes les mesures pour prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les pollutions atmosphériques et propres à préserver la qualité de l'air.»*

Afin d'inciter au développement des transports moins polluants, la Ville de Besançon s'engage notamment à acquérir et à utiliser lors du renouvellement de son parc automobile, dans la proportion minimale de 20 %, des véhicules fonctionnant à l'énergie électrique, au gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel.

Le Conseil Municipal de Besançon souhaite par ailleurs que la CTB se dote d'une flotte de véhicules fonctionnant à l'aide d'un carburant dont le taux minimum d'oxygène a été relevé».

Ce voeu constitue en réalité, Monsieur le Maire, une réaffirmation de ce que souhaite le législateur, comme il l'a exprimé dans le cadre de la loi sur l'air qui a été votée récemment.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 7 février 1997.